Centre national de la musique



# L'affiliation au CNM

Guide pour remplir le formulaire de demande en ligne



## À savoir:

L'affiliation au Centre national de la musique est une démarche en ligne accessible à partir de la plateforme monespacepro.cnm.fr.

Elle est à renouveler tous les ans et vise à contrôler la régularité de l'entreprise en termes de droit du travail, d'obligations fiscales et sociales et à collecter des données à visée d'observation. Cette démarche permet le dépôt de demandes auprès des programmes d'aides financières. Elle n'est pas obligatoire dans le cadre d'une demande de crédit d'impôt.

Le délai de traitement d'un dossier de demande ou de renouvellement d'affiliation est de 20 jours ouvrés.

## Avant tout, nous vous recommandons:

- carrier de préférence Google Chrome comme navigateur
- de supprimer les données de navigations.

Pour cela, ouvrez Chrome puis:

- 1- en haut à droite cliquez sur les trois points pour faire apparaître le menu et sur « Supprimer les données de navigation »
- 2 cochez les cases face à « Cookies et autres données de site » et « Images et fichiers en cache ».
- 3 cliquez sur « Effacer les données »

#### Sommaire



- Informations générales sur l'affiliation
- L'affiliation d'une personne morale (association, entreprise, collectivité territoriale, entreprise individuelle, etc.)
  - ➡ L'accès au formulaire d'affiliation (première fois et renouvellement)
  - ⇒ Le formulaire de demande personne morale
  - → Préparer l'affiliation au CNM données à renseigner
  - ⇒ Préparer l'affiliation au CNM pièces justificatives 1/4
  - → Préparer l'affiliation au CNM pièces justificatives 2/4
  - ⇒ Préparer l'affiliation au CNM pièces justificatives 3/4
  - ⇒ Préparer l'affiliation au CNM pièces justificatives 4/4
- L'affiliation d'une personne physique (auteur, autrice, compositeur, compositrice)
  - ⇒ L'accès au formulaire d'affiliation
  - <u> → Le formulaire de demande personne physique</u>
  - ⇒ La notification d'affiliation

#### Informations générales sur l'affiliation



Comment?

En ligne depuis la plateforme monespacepro.cnm.fr

Combien ça coûte?

(hors coût de formation à la lutte contre les VHSS demandé en n+1 pour toute personne morale + entrepreneur individuel, consulter les modalités de prise en charge).

**Pourquoi ?**Pour le CNM

Gratuit

- Contrôler la régularité de l'entreprise en termes de droit du travail et de ses obligations fiscales et sociales;
- Recueillir des données à visée d'observation du secteur.

Pour les personnes ou structures porteuses de projets

Déposer une demande auprès des programmes d'aides financières du CNM

<u>L'affiliation est à renouveler tous les ans. Elle n'est pas obligatoire dans le cadre d'une demande de crédit d'impôt.</u>





# Pour une personne morale (association, entreprise, collectivité territoriale, entreprise individuelle, etc.) Première affiliation et renouvellement



## Afin de faciliter le remplissage du formulaire d'affiliation, il est conseillé de préparer ces informations :

- ⇒ Le n° de Siret ou RNA :
- ⇒ Le code INSEE et APE ;
- ⇒ La date de création de l'établissement ;

- ⇒ Un contact administratif, pour les échanges liés à l'affiliation ;
- ⇒ N° de licence en cas d'activité dans le champ du spectacle vivant ;
- ⇒ Les données d'emploi CDI, CDD, CDDU et comptables.





## Un formulaire en 4 étapes

Identité Activités musicales et variétés Données économiques et sociales Pièces justificatives

Chaque étape est composée de plusieurs volets avec des informations à renseigner, à tout moment, vous pouvez mettre la demande d'affiliation en attente.

🖺 Je confirme les informations

🖺 Je confirme les informations

Tous les volets se terminent par un bouton « Je confirme les informations ». Il devient cliquable lorsque tous les champs et pièces obligatoires (\*) sont complétés.

✓ Informations sur l'établissement

Ce volet est confirmé

>

Une coche verte s'affiche une fois le volet confirmé.

À noter : les activités renseignées dans le formulaire de demande d'affiliation conditionnent certaines données et pièces justificatives.

Ex : Si vous déclarez une activité de spectacle vivant, la ou les licences d'entrepreneur de spectacle correspondant doivent être renseignées et valides au moment de l'envoi de la demande.

Une fois la demande d'affiliation envoyée, un accusé de réception vous est adressé dès le lendemain depuis la messagerie de votre espace professionnel.

Le service affiliation traite les demandes d'affiliation par ordre d'arrivée et sous 20 jours ouvrés.

Si la demande est incomplète, un message de relance vous est envoyé dans la messagerie de votre espace professionnel.





Selon la forme juridique de votre établissement, les pièces justificatives suivantes vous seront demandées :

	Association	Société commerciale	Entrepreneur individuel	Collectivité territoriale	Établissement public
Parution au journal officiel (création)	х				
Récépissé de déclaration en préfecture (si changement d'adresse du siège social depuis la création)	Si applicable				
Kbis ou extrait INPI de moins de 3 mois		х			Si applicable
Avis INSEE SIRENE de moins de 3 mois			х		х
Liste des membres au C.A. avec rôle de chacun (Président, Trésorier,)	х				
PV d'élection Maire ou Président (si changement de représentant légal)				Si applicable	
Statuts					Si applicable
Liasse fiscale / bilan, compte de résultat (ou bilan simplifié) n-1 et n-2	х	х	x		Si applicable
Compte de gestion ou compte administratif n-1 et n-2				х	Si applicable
Engagement au protocole contre les VHSS (première année d'affiliation)	х	Х	Х	х	х
Attestation de fin de formation VHSS (année n+1) Pour toute question à ce sujet, consulter <u>cette page du site du CNM</u>	х	х	х	х	Х





Pour une personne morale (association, entreprise, collectivité territoriale, entreprise individuelle, etc.) exerçant une activité impliquant l'emploi de personnel :

Fournir les attestations de paiement auprès des organismes sociaux (Urssaf, Audiens, France Travail, Guso)

Vous employez du personnel de manière permanente, vous devrez fournir une attestation de vigilance Urssaf de moins de 6 mois

#### Vous employez du personnel intermittent, vous devrez fournir

- → une attestation de vigilance de l'Urssaf de moins de 6 mois ;
- → une attestation de cotisations Audiens de moins de 6 mois mentionnant votre souscription à un contrat à la caisse des congés spectacles;
- → une attestation de compte à jour de vos déclarations et paiements à France Travail services Cinéma spectacles de moins de 6 mois :

#### OU

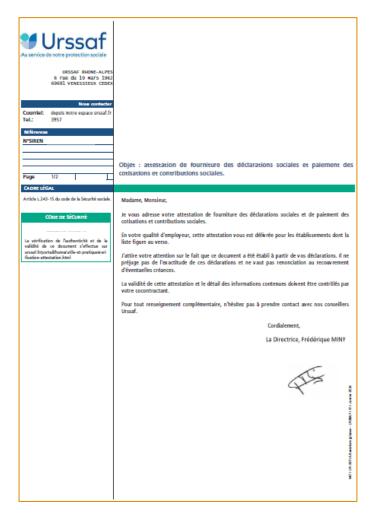
🗢 une attestation de compte à jour du Guso de moins de 6 mois.

Si votre établissement n'est pas employeur, vous devrez fournir une attestation sur l'honneur de non-cotisation aux organismes sociaux en expliquant la raison (l'établissement n'embauche pas de personnel salarié de manière permanente ou en intermittence).





#### L'attestation de vigilance Urssaf – téléchargeable depuis votre compte Urssaf employeur





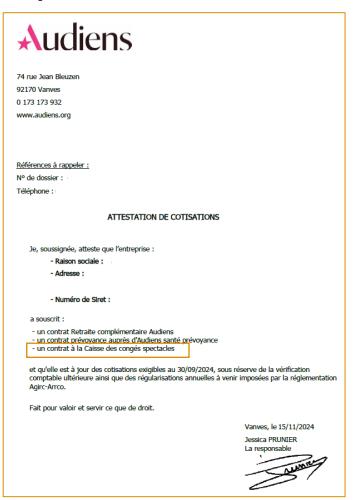




Les attestations Guso et Audiens, téléchargeables depuis votre compte employeur / France Travail services cinéma spectacle, en téléphonant au 3995, taper 99 (à la place du département)











### Pour une personne physique (auteur, autrice, compositeur, compositrice)

#### Première affiliation et renouvellement



La première demande d'affiliation se fait automatiquement lors de la validation de la demande d'accès à l'espace professionnel de personne physique.

Pour le renouvellement, cliquer sur « S'affilier au CNM » pour y accéder et suivre les étapes.





### Pour une personne physique (auteur, autrice, compositeur, compositrice)

### Un formulaire en 1 étape – 4 volets

L'affiliation pour les personnes physiques s'adresse aux auteur, autrice, compositeur, compositrice. Elle permet notamment de déposer un dossier de demande de bourse.

La première demande d'affiliation se fait automatiquement lors de la validation de la demande d'accès à l'espace professionnel de personne physique.

Lors du renouvellement de l'affiliation, un formulaire composé de 4 volets doit être complété et envoyé depuis l'espace professionnel.

Tous les volets se terminent par un bouton « Je confirme les informations ». Il devient cliquable lorsque tous les champs et pièces obligatoires (\*) sont complétés. Une coche verte s'affiche une fois le volet confirmé.

À tout moment, vous pouvez mettre la demande d'affiliation en attente.

Une fois la demande d'affiliation envoyée, un accusé de réception vous est adressé dès le lendemain depuis la messagerie de votre espace professionnel.

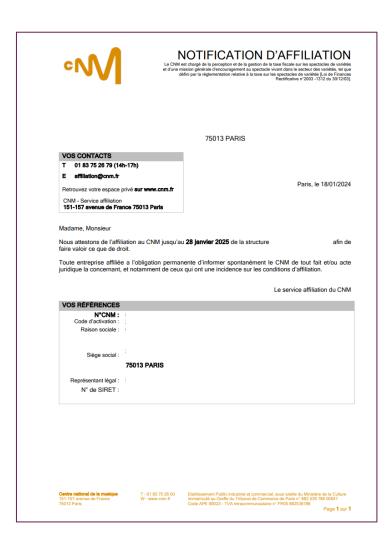
## Le service affiliation traite les demandes d'affiliation par ordre d'arrivée et sous 20 jours ouvrés.

À noter: Le formulaire de demande de renouvellement d'affiliation est disponible dans votre espace professionnel trois mois avant la date d'anniversaire de l'affiliation.

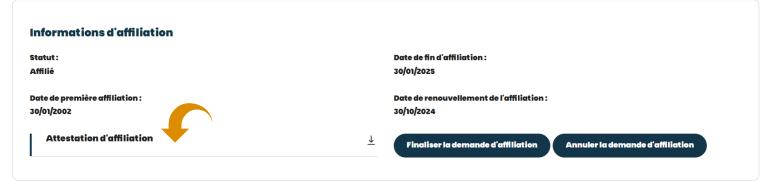
Si votre affiliation n'est pas renouvelée avant la date d'anniversaire, votre espace professionnel sera désaffilié.

#### La notification d'affiliation





Une fois votre dossier de demande d'affiliation validé, une notification d'affiliation vous est adressée par mail, elle est téléchargeable depuis l'espace professionnel de votre établissement, rubrique « affiliation ».



#### Motifs de refus d'affiliation ou de désaffiliation

- → Vous n'exercez pas votre activité en lien avec la musique et les variétés ;
- → Votre établissement n'êtes pas établi fiscalement en France ;
- → Vous n'avez pas répondu aux relances du service affiliation du CNM dans un délai de 1 mois (cf. Règlement Général des Aides du CNM);
- Si la structure ou la personne méconnait une des conditions générales d'accès aux aides section 1 du règlement général des aides (téléchargeable sur le site du cnm).

À noter : l'affiliation au CNM est valable un an. Le formulaire de demande de renouvellement d'affiliation est disponible dans votre espace professionnel trois mois avant la date d'anniversaire de l'affiliation de votre établissement.

Si votre affiliation n'est pas renouvelée avant la date d'anniversaire, votre établissement sera désaffilié.



#### **Nous contacter**



Depuis le tableau de bord de votre espace professionnel

⇒ En cliquant, en haut à droite de la page, sur « Nouveau message »



Par mail affiliation@cnm.fr



Par téléphone

- ⇒ Du lundi au vendredi, de 14h à 17h
- **⇒** Au 01 83 75 26 79

Le service affiliation ne répond pas aux questions liées à la déclaration de taxe, une demande d'aide ou d'agrément de crédit d'impôt.

Pour joindre les services concernés, vous pouvez contacter chaque service via la messagerie de votre espace professionnel ou par mail aux adresses suivantes:

- **⇒** taxe@cnm.fr
- aides@cnm.fr
- crédit d'impôt à la production phonographique cipp@cnm.fr
- crédit d'impôt au spectacle vivant cisv@cnm.fr
- crédit d'impôt en faveur de l'édition d'œuvres musicales <u>ciem@cnm.fr</u>

Centre national de la musique

